Nº 89-650-X au catalogue — Nº 002
ISBN 978-1-100-99869-5

Document analytique

Enquête sociale générale de 2011 : Aperçu des familles au Canada – Être parent dans une famille recomposée : un profil

par Mireille Vézina
Division de la statistique sociale et autochtone

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à infostats@statcan.gc.ca ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 89-650-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2012

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada (http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0^s	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
^{p}	provisoire
^{r}	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
^{E}	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié
*	valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p<0,05$)

Table des matières

Introduction 5

Être parent dans une famille recomposée : un profil 6

Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude 7

Autant de parents de familles recomposées que de parents seuls 9

La proportion de parents de familles recomposées complexes est à la hausse… 9

… de même que la tendance à avoir des enfants en commun 10

Une plus grande proportion de pères seuls se sont remis en union pour former, avec une nouvelle conjointe, une famille recomposée 11

Quinze pour cent des parents de familles recomposées avaient l'intention d'avoir un autre enfant un jour 11

Près du tiers des parents de familles recomposées avait des enfants vivant à la maison à temps partiel 12

Les parents de familles recomposées vivent un plus grand nombre d'unions au cours de leur vie 12

Plus de 40 % des parents de familles recomposées vivant en union libre souhaitaient se marier 13

Les parents de familles recomposées qui s'étaient mariés l'avaient fait principalement par « preuve d'amour et d'engagement » 14

Le revenu des parents de familles recomposées est similaire à celui des parents de familles intactes 14

Payer « moitié-moitié » les factures est la manière la plus courante de partager les dépenses communes liées au ménage 16

Plus d'un parent faisant partie d'une famille recomposée sur cinq avait été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière au cours de la dernière année 17

Résumé 20

Table des matières (suite)

Tableau 1 Pourcentage de parents âgés de 20 à 64 ans, selon le type de famille avec enfants, Canada, 1995 à 2011 9

Tableau 2 Caractéristiques conjugales des parents âgés de 20 à 64 ans, selon le type de famille, Canada, 2011 13

Tableau 3 Caractéristiques socioéconomiques des parents âgés de 20 à 64 ans, selon le type de famille, Canada, 2011 15

Tableau 4 Pourcentage de parents âgés de 20 à 64 ans ayant été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière au cours de la dernière année, selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Canada, 2011 19

Graphique 1 Pourcentage de parents de familles recomposées âgés de 20 à 64 ans, selon le type de recomposition, Canada, 1995 à 2011 10

Graphique 2 Pourcentage de parents de familles recomposées âgés de 20 à 64 ans, selon le fait qu'ils aient ou non des enfants en commun, Canada, 2001 à 2011 11

Graphique 3 Pourcentage de parents mariés âgés de 20 à 64 ans, selon le type de famille et la principale raison les ayant incités à se marier, Canada, 2011 14

Graphique 4 Partage des dépenses liées au ménage chez les parents âgés de 20 à 64 ans, selon le type de famille, Canada, 2011 17

Graphique 5 Pourcentage de parents âgés de 20 à 64 ans ayant été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière au moins une fois au cours de la dernière année, selon le type de famille, Canada, 2011 18

Introduction

L'Enquête sociale générale (ESG) de 2011 a permis de recueillir, pour la cinquième fois, des renseignements détaillés sur la famille au Canada. L'ESG en avait recueilli en 1990, 1995, 2001 et 2006. L'enquête de 2011 a servi à mettre à jour la plupart des mêmes renseignements obtenus lors des enquêtes précédentes, soit les départs du domicile familial, l'histoire conjugale du répondant (mariages, unions libres, séparations et divorces), les enfants du répondant (biologiques, adoptés ou par alliance), les congés de maternité et parentaux, les modes de garde des enfants, les intentions quant à la (re)mise en union et la fécondité, la garde et les ententes de soutien financier pour les enfants et l'ex-conjoint suite à une rupture d'union et l'histoire professionnelle. Comme pour toutes les ESG, des données sur l'activité principale et la scolarité, de même que sur d'autres caractéristiques sociodémographiques du répondant, sont également recueillies. Les données de l'ESG de 2011 permettent de réaliser des analyses transversales et rétrospectives (c'est-à-dire tracer les différentes histoires et trajectoires familiales empruntées par les hommes et les femmes).

La population visée comprend toutes les personnes de 15 ans et plus vivant dans des ménages privés au Canada[1].

Au terme de cette cinquième ESG portant sur la famille, il convient de présenter quelques résultats. La présente publication comprend un article ainsi qu'une série de tableaux. L'article porte sur la situation des parents et beaux-parents faisant partie d'une famille recomposée. Le type de recomposition, les parcours conjugaux et les caractéristiques socioéconomiques y sont analysés.

Dans la série de tableaux[2], on examine différents aspects de la vie en couple et de la vie de famille. Dans un premier temps, on s'intéresse, entre autres, aux intentions de (re)mise en union, aux couples où les conjoints vivent chacun chez soi, à la stérilisation et la stérilité chez les Canadiens. Des tableaux sur la répartition des Canadiens selon qu'ils vivent ou non avec leurs enfants, le recours aux modes de garde d'enfants d'âge préscolaire et scolaire, la grand-parentalité ainsi que sur la résidence principale des enfants suite à la rupture d'union des parents sont également présentés.

Si vous avez des questions ou des commentaires concernant cette publication, veuillez communiquer avec :

Diffusion et services à la clientèle

Division de la statistique sociale et autochtone

Statistique Canada, 7e étage, section C1, immeuble Jean-Talon

170, promenade Tunney's Pasture

Ottawa (Ontario) K1A 0T6

Courriel : sasd-dssea@statcan.gc.ca

Téléphone : 613-951-5979

Télécopieur : 613-951-4378

1. Excluant les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi que les pensionnaires à temps plein des établissements (hôpitaux, camps de chantier, prisons, centres d'accueil, foyers collectifs, etc.).

2. Pour consulter ce produit, voir le lien suivant : http://www.statcan.gc.ca/pub/89-650-x/89-650-x2012001-fra.htm.

Être parent dans une famille recomposée : un profil

par Mireille Vézina

Au cours du XXe siècle, la famille a connu des changements majeurs. La famille recomposée, c'est-à-dire les couples vivant avec au moins un enfant né avant l'union actuelle, représente l'une des facettes de la réalité contemporaine, puisqu'elle se trouve au carrefour de ces transformations. Autrefois, les familles recomposées étaient surtout formées à la suite du décès de l'un des deux conjoints. Aujourd'hui, elles doivent en grande partie leur existence à la fragilité des couples.

Au moment de l'introduction de la *Loi sur le divorce* de 1968 « sans égard à la responsabilité », le Canada a en effet connu une hausse substantielle du taux brut de divortialité jusqu'en 1987[1]. Ce taux s'est par la suite stabilisé, et le mariage a diminué au profit de l'union libre. Le divorce « sans égard à la responsabilité » ainsi que la hausse du nombre d'unions libres ont contribué à l'augmentation du nombre de séparations, en particulier chez les couples ayant des enfants. En effet, les probabilités de ruptures sont plus importantes chez les couples vivant en union libre que chez les couples mariés, surtout lorsqu'il s'agit de la première union et que celle-ci se forme tôt dans la vie[2]. Dans ce contexte, de nouvelles unions et unités familiales comme la famille recomposée, à l'intérieur desquelles l'un des deux (ou les deux) conjoints a déjà des enfants, se sont par la suite multipliées.

Pour certains adultes, faire partie d'une famille recomposée peut vouloir dire la fin d'une période de monoparentalité pour les uns, et pour d'autres, l'intégration d'un nouveau contexte familial impliquant des beaux-enfants. Dans le cas des enfants, cela peut signifier de vivre avec une nouvelle fratrie.

Toutefois, la réalité des familles recomposées revêt une importance particulière, puisqu'elle se rattache à différents enjeux d'ordre social, économique, familial et juridique[3]. Les pensions reçues ou versées, le patrimoine familial, le temps que passent les enfants dans le ménage, les droits et responsabilités financières et familiales des parents et beaux-parents sont autant d'aspects qui peuvent constituer des défis ou des enjeux pour les membres de ces familles.

Pour la première fois, le Recensement de 2011 a permis de dénombrer cette population. Cette même année, le nombre de familles recomposées s'élevait à 464 335, représentant 12,6 % de l'ensemble des familles canadiennes comprenant un couple et des enfants âgés de moins de 25 ans.

Le présent article analyse la situation des parents et beaux-parents âgés de 20 à 64 ans de familles recomposées à l'aide des données de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2011. (Le terme « parents » désigne les personnes qui ont répondu à l'enquête.) On examine d'abord les changements survenus depuis les 15 dernières années quant au type de recomposition et l'on présente les caractéristiques liées aux parcours conjugaux.

Ensuite, on compare les caractéristiques socioéconomiques des parents de familles recomposées à celles des parents seuls et des parents de familles intactes[4]. On aborde également les difficultés financières que ceux-ci rencontrent. L'ESG est l'une des seules sources de données permettant d'examiner les thématiques familiales rétrospectives à l'échelon national pour cette population (voir l'encadré « Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude »).

Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude

Source de données :

Les analyses contenues dans le présent article ont été réalisées à partir des données du cycle 25 sur la famille de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2011, une enquête effectuée par Statistique Canada. Celle-ci a été menée auprès d'environ 20 000 Canadiens âgés de 15 ans et plus vivant dans les ménages privés des 10 provinces. L'ESG est une enquête téléphonique qui a lieu chaque année. Elle donne des estimations de la population sur différents thèmes, lesquels reviennent environ tous les cinq ans. Depuis plus de 20 ans, l'ESG fournit des estimations sur la structure et la composition des familles canadiennes, notamment sur les familles recomposées.

Tout comme l'ESG, le recensement de la population recueille des données démographiques sur l'âge, le sexe, l'état matrimonial, les familles et la composition des ménages. La collecte de ces renseignements est réalisée au moyen d'un questionnaire papier ou électronique rempli par tous les Canadiens qui résident dans les provinces et les territoires. Pour la première fois, le Recensement de 2011 a permis d'obtenir de l'information sur les familles recomposées.

Une comparaison des résultats du Recensement de 2011 et de l'ESG de 2011 révèle de légères distinctions en ce qui a trait aux estimations faites sur la population des familles recomposées. Celles-ci s'expliquent en partie par les méthodologies différentes utilisées et la façon dont les Canadiens ont répondu aux questions.

Population à l'étude :

La population faisant l'objet du présent article est constituée de personnes de 20 à 64 ans ayant des enfants âgés de moins de 25 ans vivant dans les ménages privés. Les analyses sont produites en fonction du point de vue des parents ou des beaux-parents. Les enfants vivant avec leurs parents qui ont répondu à l'enquête ont été exclus de la population à l'étude de même que les ménages comprenant plus d'une famille. Fait à noter, les couples de même sexe ne font pas partie des analyses puisque la taille de l'échantillon de cette population était insuffisante.

Tous les résultats figurant dans cet article ont fait l'objet de tests statistiques. Les comparaisons entre les différents groupes de population que l'on trouve dans cet article sont statistiquement significatives au niveau de $p < 0,05$. Les résultats de ces tests sont présentés dans les tableaux et graphiques.

Définitions :

Parents : Les termes parents et beaux-parents sont pris comme synonymes afin d'alléger le texte. Une distinction sera faite dans les cas appropriés. Dans le présent article, on parle aussi de personnes et de conjoints faisant partie d'une famille recomposée ou intacte.

Familles intactes : Les familles intactes se définissent comme étant un couple marié ou en union libre et vivant avec des enfants âgés de moins de 25 ans. Ces enfants peuvent être biologiques ou adoptés, mais aucun d'entre eux n'est né ou n'a été adopté avant l'union actuelle.

Familles recomposées : Dans le présent article, les familles recomposées sont celles où l'un des deux (ou les deux) conjoints ayant des enfants forme une nouvelle union. Il est possible que certains pères ou mères, divorcés ou séparés, n'ayant pas eu la garde de leurs enfants se soient remis en union. Ces parents ne sont toutefois pas considérés comme faisant partie d'une famille recomposée. Les conjoints peuvent être mariés ou vivre en union libre et demeurent dans le même ménage avec un ou des enfants nés ou adoptés avant l'union actuelle. Ces familles peuvent également comprendre des enfants biologiques ou adoptés issus de l'union actuelle. À cet effet, on distingue les personnes vivant dans une famille recomposée simple de celles faisant partie d'une famille recomposée complexe.

Parent seul : Un parent seul se définit comme étant une personne n'ayant pas de conjoint demeurant dans le même ménage et vivant avec un ou plusieurs enfants âgés de moins de 25 ans. Ces familles peuvent également comprendre un ou des enfants biologiques, adoptés ou par alliance.

Enfant(s) en commun : Enfant né ou adopté par les deux conjoints dans une famille recomposée.

Enfant(s) du conjoint ou de la conjointe : Enfant né ou adopté par l'un des deux conjoints avant l'union actuelle.

Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude (suite)

Composition des familles en bref

Type de famille	Composition
Famille intacte	Un couple ayant : Des enfants nés ou adoptés de l'union actuelle.
Famille recomposée	Un couple ayant : Au moins un enfant du père ou de la mère né ou adopté avant l'union actuelle.
Famille recomposée simple	Un couple : Ayant des enfants du père seulement ou de la mère seulement nés ou adoptés avant l'union actuelle. Sans enfants nés ou adoptés de l'union actuelle.
Famille recomposée complexe	Un couple ayant : Des enfants du père seulement ou de la mère seulement nés ou adoptés avant l'union actuelle. Des enfants nés ou adoptés de l'union actuelle. Ou Un couple ayant : Des enfants du père et de la mère nés ou adoptés avant l'union actuelle. Des enfants nés ou adoptés de l'union actuelle. Ou Un couple : Ayant des enfants du père et de la mère nés ou adoptés avant l'union actuelle. Sans enfants nés ou adoptés de l'union actuelle.
Parent seul	Personne vivant seule avec au moins un enfant. Aucun conjoint ne vit dans le ménage.

Difficultés financières :
Dans l'ESG sur la famille, on demandait aux répondants de répondre par oui ou par non si, au cours des 12 derniers mois, leur ménage avait été l'impossibilité de rencontrer l'échéance (1) du loyer ou de l'hypothèque; (2) des factures d'électricité, de gaz ou d'eau; (3) d'un remboursement de crédit à la consommation ou autre. Ces questions ont été combinées dans les analyses afin de former un indicateur unique sur les difficultés financières.

Modèle statistique :
Un modèle de régression logistique a été réalisé afin de déterminer dans quelle mesure le type de famille a une incidence sur les difficultés financières de la vie courante que les parents peuvent rencontrer.

Les variables indépendantes étaient les suivantes : le type de famille, le fait d'avoir un enfant demeurant à temps plein ou non dans le ménage, le nombre d'enfants, la présence d'enfants d'âge préscolaire ou non, le sexe, l'âge, le fait d'être dans un ménage dont le revenu est de moins de 50 000 $, d'être propriétaire ou non, d'occuper un emploi ou non, d'avoir fait des études universitaires ou non, d'habiter dans un grand centre de population ou non et d'être né au Canada ou non.

L'analyse des résultats est réalisée à l'aide des rapports de cotes. Ceux-ci permettent d'évaluer dans quelle mesure le fait d'avoir été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière mensuelle au moins une fois au cours de la dernière année est lié à une caractéristique donnée lorsque l'on maintient les autres facteurs constants (autrement dit, lorsque l'on neutralise l'effet des autres variables dont on suppose qu'elles sont associées au risque d'être dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière de base).

Autant de parents de familles recomposées que de parents seuls

Selon les données de l'ESG de 2011, 9,3 millions de personnes de 20 à 64 ans étaient des parents ou des beaux-parents d'enfants âgés de moins de 25 ans vivant à la maison. De celles-ci, 79,7 % étaient des parents de familles intactes, en l'occurrence des parents dont les enfants sont nés ou adoptés dans le cadre de l'union actuelle. Quant à la proportion de parents seuls, celle-ci s'établissait à 9,7 %. Fait à noter, 10,7 %, ou 993 600, étaient des parents ou beaux-parents de familles recomposées[5] (tableau 1).

Les familles recomposées ne constituent pas un tout homogène. On distingue les familles recomposées simples des familles recomposées complexes. Une famille recomposée est « simple » lorsque seulement l'un des deux conjoints a des enfants, nés ou adoptés avant l'union actuelle et vivant dans le ménage. Une famille recomposée est dite « complexe » lorsqu'au moins un des parents a des enfants issus d'une union antérieure qui vivent dans le ménage et que des enfants naissent de cette nouvelle union. Si chacun des conjoints a des enfants issus d'une union antérieure, sans nécessairement avoir des enfants en commun, il s'agit aussi d'une famille recomposée complexe (pour plus de renseignements sur ces concepts et la population à l'étude, voir l'encadré « Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude »). Selon l'ESG, la proportion de parents de familles recomposées simples était de 49 % en 2011, soit une proportion similaire à celle des parents de familles recomposées complexes (51 %)[6].

La majorité des parents de familles recomposées complexes (85 %) avaient des enfants en commun avec leur conjoint. Les personnes ayant des enfants nés ou adoptés avant l'union actuelle, et qui ont formé une nouvelle famille avec un conjoint ayant lui aussi des enfants issus d'une union antérieure, représentaient 15 % des parents de familles recomposées complexes.

Depuis 1995, dans la population âgée de 20 à 64 ans qui avait des enfants, la proportion de parents de familles recomposées est demeurée stable, tout comme celles de parents de familles intactes et de parents seuls.

Tableau 1
Pourcentage de parents âgés de 20 à 64 ans, selon le type de famille avec enfants, Canada, 1995 à 2011

	1995	2001	2006	2011
Nombre de parents vivant dans une famille avec enfants[1]	9 003 742	8 623 200	8 731 879	9 311 949
		pourcentage		
Parents de familles intactes	80,0 *	78,4 *	77,7 *‡	79,7 *
Parents de familles recomposées †	9,0 ‡	10,8	11,1	10,7
Parents seuls	11,0 *‡	10,7 ‡	11,2 ‡	9,7

† groupe de référence

* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

‡ différence statistiquement significative par rapport à 2011 à $p < 0,05$

1. Inclut les beaux-parents n'ayant pas eu, engendré ou adopté d'enfants avec le conjoint actuel.

Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 1995, 2001, 2006 et 2011.

La proportion de parents de familles recomposées complexes est à la hausse…

Bien que la proportion de parents de familles recomposées soit demeurée relativement stable, il en va autrement pour ce qui est du type de recomposition (graphique 1). Au cours des 15 dernières années, la proportion de parents de familles recomposées simples a connu une diminution au profit de celle de parents de familles recomposées complexes. Plus particulièrement, les parents et beaux-parents de familles recomposées complexes représentaient 39 % des parents de familles recomposées en 1995. Ce pourcentage est passé à 42 % en 2001 et a atteint environ la moitié des parents et beaux-parents en 2006 et 2011, avec des proportions respectives de 49 % et de 51 %.

Graphique 1
Pourcentage de parents de familles recomposées âgés de 20 à 64 ans, selon le type de recomposition, Canada, 1995 à 2011

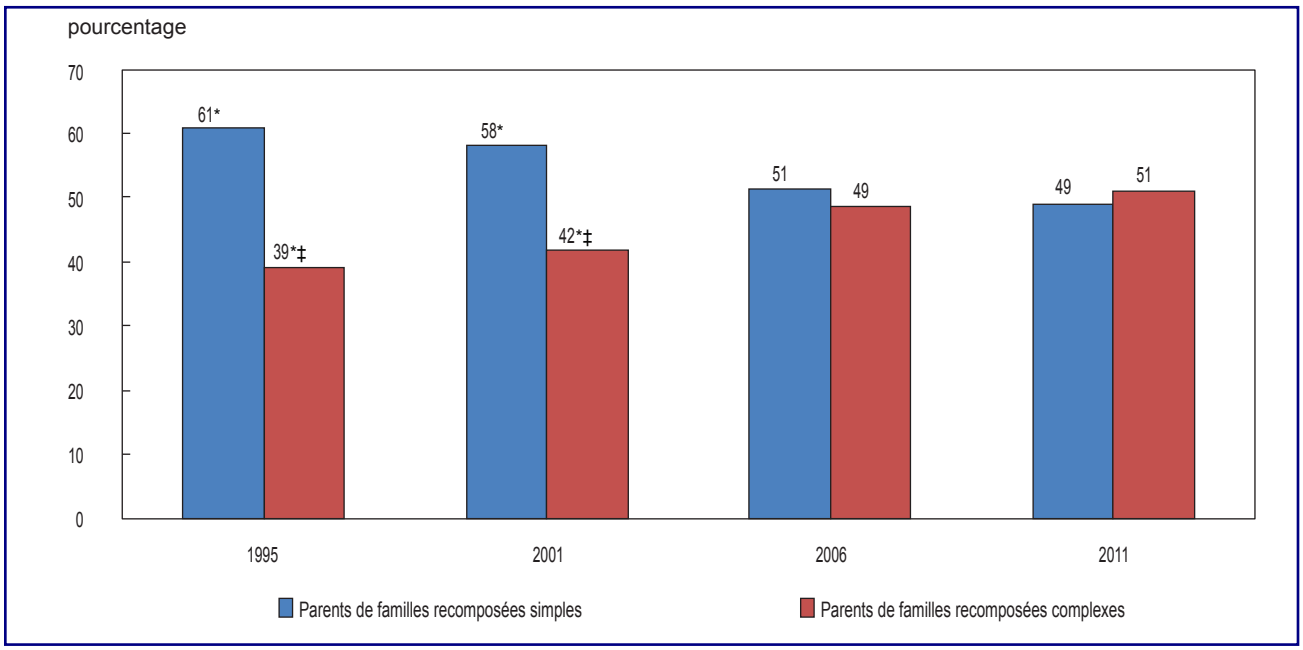

* différence statistiquement significative par rapport à 2011 à p < 0,05
‡ différence statistiquement significative par rapport aux parents de familles recomposées simples à p < 0,05
Nota : Inclut les beaux-parents n'ayant pas eu, engendré ou adopté d'enfants avec le conjoint actuel.
Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2001, 2006 et 2011.

… de même que la tendance à avoir des enfants en commun

Cette hausse du pourcentage de parents dans les familles complexes s'explique d'abord par l'augmentation du nombre de parents ayant eu des enfants en commun (graphique 2). En 2001, 34 % des parents de familles recomposées (simples et complexes) avaient un enfant en commun. En 2011, cette proportion était de 43 %. En général, les parents de familles recomposées ont en moyenne un plus grand nombre d'enfants vivant à la maison, et ceux-ci sont plus âgés que les enfants des parents de familles intactes.

La hausse du pourcentage de parents ayant des enfants en commun dans une famille recomposée est, entre autres, attribuable au fait que la dernière union a pris fin à un âge qui permettait d'avoir (à nouveau) des enfants dans une nouvelle unité familiale.

D'ailleurs, les familles recomposées se forment en moyenne au moment où les femmes ont les taux de fécondité les plus élevés, c'est-à-dire au début de la trentaine. En 2008, le taux de fécondité était de 107,4 naissances pour 1 000 femmes âgées de 30 à 34 ans, soit le taux le plus élevé depuis le baby-boom de 1965, dépassant pour la première fois celui des femmes âgées de 25 à 29 ans (102,0)[7]. À titre de comparaison, le taux de fécondité des femmes âgées de 25 à 29 ans était de 124,6 naissances pour 1 000 femmes en 2001. Chez les femmes âgées de 30 à 34 ans, ce taux était de 100,4 naissances pour 1 000 femmes.

En 2011, l'âge médian des parents de familles recomposées lors de leur entrée en union était de 33 ans pour les femmes et de 36 ans pour les hommes. Dans le cas des parents de familles intactes, cet âge était de 25 ans chez les femmes et de 28 ans chez les hommes. En outre, les femmes ont plus tendance à avoir des enfants au début de la trentaine, c'est-à-dire au moment d'entrer (à nouveau) en union

Graphique 2
Pourcentage de parents de familles recomposées âgés de 20 à 64 ans, selon le fait qu'ils aient ou non des enfants en commun, Canada, 2001 à 2011

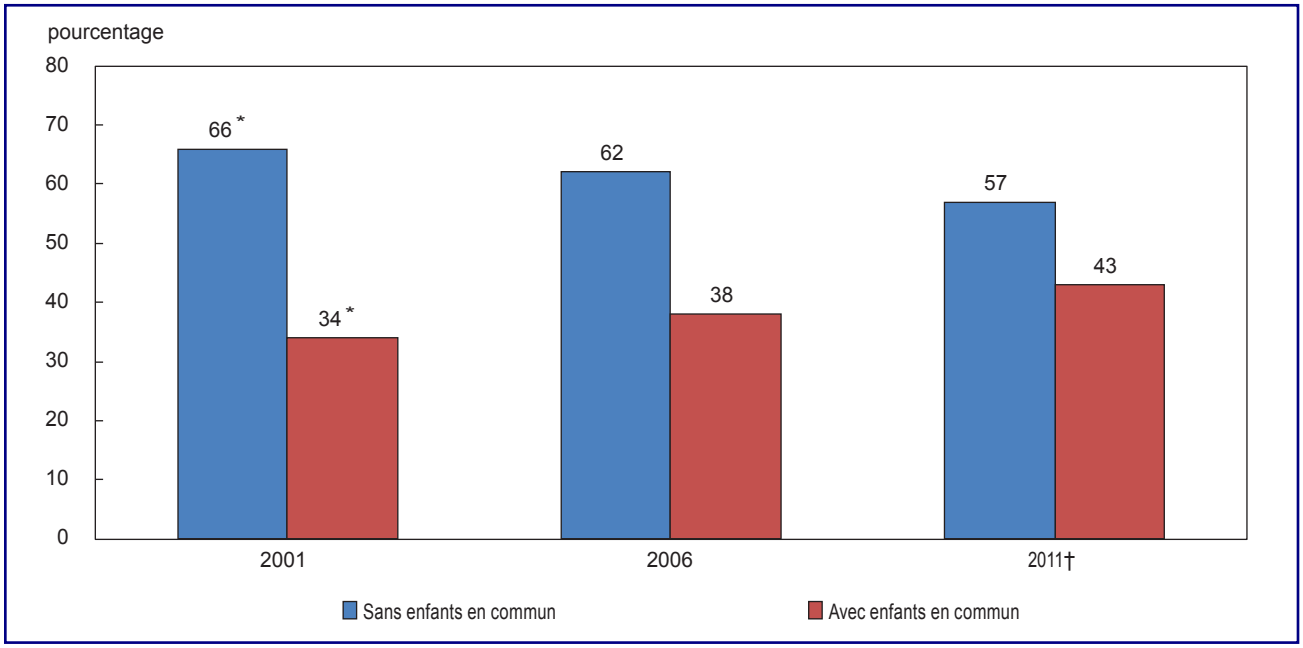

† groupe de référence
* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$
Note : Inclut les beaux-parents n'ayant pas eu, engendré ou adopté d'enfants avec le conjoint actuel.
Sources : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2001, 2006 et 2011.

Une plus grande proportion de pères seuls se sont remis en union pour former, avec une nouvelle conjointe, une famille recomposée

Parallèlement aux changements observés quant au type de recomposition, des changements relatifs à la parentalité ont aussi eu lieu. D'abord, un plus grand nombre de pères seuls se sont remis en union pour former, avec une nouvelle conjointe, une famille recomposée. Cette situation était plus rare auparavant, les hommes étant proportionnellement moins nombreux à avoir la garde de leurs enfants après une séparation. Plus précisément en 1995, 24 % des hommes faisant partie d'une famille recomposée étaient pères d'au moins un enfant issu d'une union antérieure, une proportion qui est passée à 32 % en 2011.

La croissance du nombre de pères seuls s'explique par les changements survenus quant aux modalités de garde des enfants mineurs depuis les années 1990[8]. En effet, la proportion d'enfants ayant fait l'objet de gardes exclusives a diminué depuis le début des années 1990 au profit des gardes partagées. En 1990, un peu plus de 10 % des enfants dont les parents ont divorcé ou se sont séparés faisaient l'objet d'une garde partagée. Ces proportions étaient de 37 % en 2000 et de 47 % en 2004[9]. Il est possible que certains parents, divorcés ou séparés, n'ayant pas eu la garde (partagée ou exclusive) de leurs enfants se soient remis en union. Ces parents n'étaient toutefois pas considérés comme faisant partie d'une famille recomposée puisque leurs enfants ne vivaient pas avec eux.

Quinze pour cent des parents de familles recomposées avaient l'intention d'avoir un autre enfant un jour

Des recherches ont démontré que le fait d'avoir un enfant en commun était un facteur de stabilité et contribuait à augmenter la durée de vie des unions des couples de familles recomposées[10]. En 2011, 15 % des parents de familles recomposées ont déclaré vouloir un (autre) enfant un jour. Chez les parents de familles intactes, cette proportion était de 21 % (tableau 2).

Lorsque l'on tient compte de l'âge, la proportion double. En 2011, parmi les parents de familles recomposées âgés de 35 ans ou moins, 31 % ont affirmé vouloir un (autre) enfant un jour. Chez les parents de familles intactes âgés de 35 ans ou moins, cette proportion s'établissait à 52 %.

Ce qui caractérise les parents de familles recomposées simples est le fait de ne pas avoir d'enfants nés ou adoptés de l'union actuelle. Parmi les parents de ces familles qui étaient âgés de 35 ans ou moins, 45 % d'entre eux avaient déclaré qu'ils avaient l'intention d'avoir un (autre) enfant un jour, soit presque le double de la proportion observée chez les parents de familles complexes (23 %). Ces différences reflètent le caractère transitoire de certaines familles recomposées simples vers la famille recomposée complexe.

Près du tiers des parents de familles recomposées avait des enfants vivant à la maison à temps partiel

L'une des conséquences d'une rupture conjugale lorsqu'il y a des enfants est le partage du temps qu'ils peuvent passer chez chacun de leurs parents. Cette question est importante puisqu'elle a une incidence sur le réseau familial et la vie quotidienne des enfants et des adultes impliqués directement ou indirectement dans la rupture. Les parents de familles recomposées étaient plus susceptibles que ceux de familles intactes d'avoir des enfants âgés de moins de 25 ans vivant à la maison à temps partiel. Plus précisément, 32 % des parents de familles recomposées avaient des enfants vivant à la maison à temps partiel, par rapport à 8 % des parents de familles intactes.

Les parents de familles recomposées vivent un plus grand nombre d'unions au cours de leur vie

Les parents de familles recomposées étaient quatre fois plus susceptibles que ceux de familles intactes d'en être à leur deuxième ou troisième union. En 2011, plus de la moitié des parents de familles recomposées (53 %) en était à leur deuxième union et 22 %, à leur troisième. Dans le cas des parents de familles intactes, ces proportions étaient respectivement de 13 % et de 3 % (tableau 2). En outre, 25 % des parents de familles recomposées en étaient à leur première union, par rapport à 84 % des parents de familles intactes.

L'une des raisons pour lesquelles les parents de familles recomposées ont vécu un plus grand nombre d'unions est le moment où a débuté cette première union. En effet, lorsque celle-ci débute relativement tôt, les probabilités que l'union prenne fin sont plus élevées et augmente par le fait même les chances de vivre une deuxième ou une troisième union. L'âge médian des parents de familles recomposées lorsque leur première union a débuté était de 22 ans chez les femmes et de 25 ans chez les hommes, ce qui est plus jeune que chez les parents de familles intactes. Dans ces familles, l'âge médian était de 24 ans pour les femmes et de 26 ans pour les hommes.

Tableau 2
Caractéristiques conjugales des parents âgés de 20 à 64 ans, selon le type de famille, Canada, 2011

	Type de famille		Type de recomposition	
Caractéristiques conjugales des parents[1]	**Intacte †**	**Recomposée**	**Simple †**	**Complexe**
		pourcentage		
Situation conjugale				
Marié	86	52 *	46	57 *
Union libre	14	48 *	54	43 *
Durée de l'union actuelle				
5 ans ou moins	14	49 *	60	39 *
Plus de 5 ans	86	51 *	41	61 *
Nombre total d'unions vécues au cours de la vie (incluant les mariages et les unions libres)				
Une	84	25 *	17	32 *
Deux	13	53 *	53	53
Trois et plus	3	22 *	30	15 E*
Intention de se marier ou de se remarier (parents vivant en union libre seulement)				
Oui	32	42 *	37	49
Non	44	34 *	46	20 E*
Incertain	24	24	18 E*	31 E*
Intention d'avoir un (autre) enfant[2]				
Oui	21	15 *	16	13 E
Non	79	85 *	84	87

† groupe de référence

* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

1. Inclut les beaux-parents n'ayant pas eu, engendré ou adopté d'enfants avec le conjoint actuel.
2. Inclut les femmes enceintes.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2011.

Plus de 40 % des parents de familles recomposées vivant en union libre souhaitaient se marier

L'une des caractéristiques des parents de familles recomposées est leur plus grande tendance à vivre en union libre. Selon les données de l'ESG de 2011, 48 % des parents de familles recomposées âgés de 20 à 64 ans vivaient en union libre. Chez les parents de familles intactes, cette proportion s'établissait à 14 % (tableau 2).

Parmi les parents vivant en union libre, ceux de familles recomposées étaient plus susceptibles que ceux de familles intactes de vouloir se marier. À la question : « Avez-vous l'intention de vous marier (ou remarier) un jour? », 42 % des parents de familles recomposées vivant en union libre ont répondu « oui ». Cette proportion s'établissait à 32 % chez les parents de familles intactes (tableau 2). (Fait à noter, ces questions portaient seulement sur les intentions du répondant; celles du conjoint étaient toutefois inconnues)

Les répondants qui ont dit « oui » à cette question étaient plus jeunes que ceux ayant répondu par la négative. En effet, l'âge médian des parents de familles recomposées ayant déclaré qu'ils avaient l'intention de se marier était de 37 ans, par rapport à 42 ans chez ceux ayant répondu « non ». Dans le cas des parents de familles intactes, les âges médians étaient respectivement de 32 ans pour ceux ayant dit « oui » et de 40 ans pour ceux ayant répondu « non ».

Pour la première fois, l'ESG de 2011 demandait aux répondants qui avaient l'intention de se marier ou de se remarier pour quelles raisons ils souhaitaient le faire. Parmi les parents ayant l'intention de se marier, vivant en union libre et faisant partie d'une famille recomposée, 37 % d'entre eux ont donné comme principale raison qu'il s'agissait d'une preuve d'amour et d'un engagement[11]. La deuxième raison la plus souvent invoquée était de vouloir officialiser la relation (21 %). On observait toutefois peu de différences entre les parents de familles intactes et ceux de familles recomposées quant aux raisons déclarées.

Les parents de familles recomposées qui s'étaient mariés l'avaient fait principalement par « preuve d'amour et d'engagement »

L'ESG a demandé aux personnes qui s'étaient mariées de donner la ou les raisons d'avoir fait ce choix. Parmi les parents de familles intactes, 38 % d'entre eux ont déclaré que leurs valeurs culturelles, morales et religieuses étaient la principale raison qui les avait incités à se marier (graphique 3). Cette raison arrivait au second rang chez les parents de familles recomposées, avec une proportion de 29 %. Les parents de familles recomposées s'étaient mariés principalement par preuve d'amour et d'engagement (37 % par rapport à 31 % des parents de familles intactes). En outre, 9 % des parents de familles intactes ont indiqué s'être mariés pour officialiser la relation, ce qui est environ deux fois moins que chez les parents de familles recomposées (20 %).

Graphique 3
Pourcentage de parents mariés âgés de 20 à 64 ans, selon le type de famille et la principale raison les ayant incités à se marier, Canada, 2011

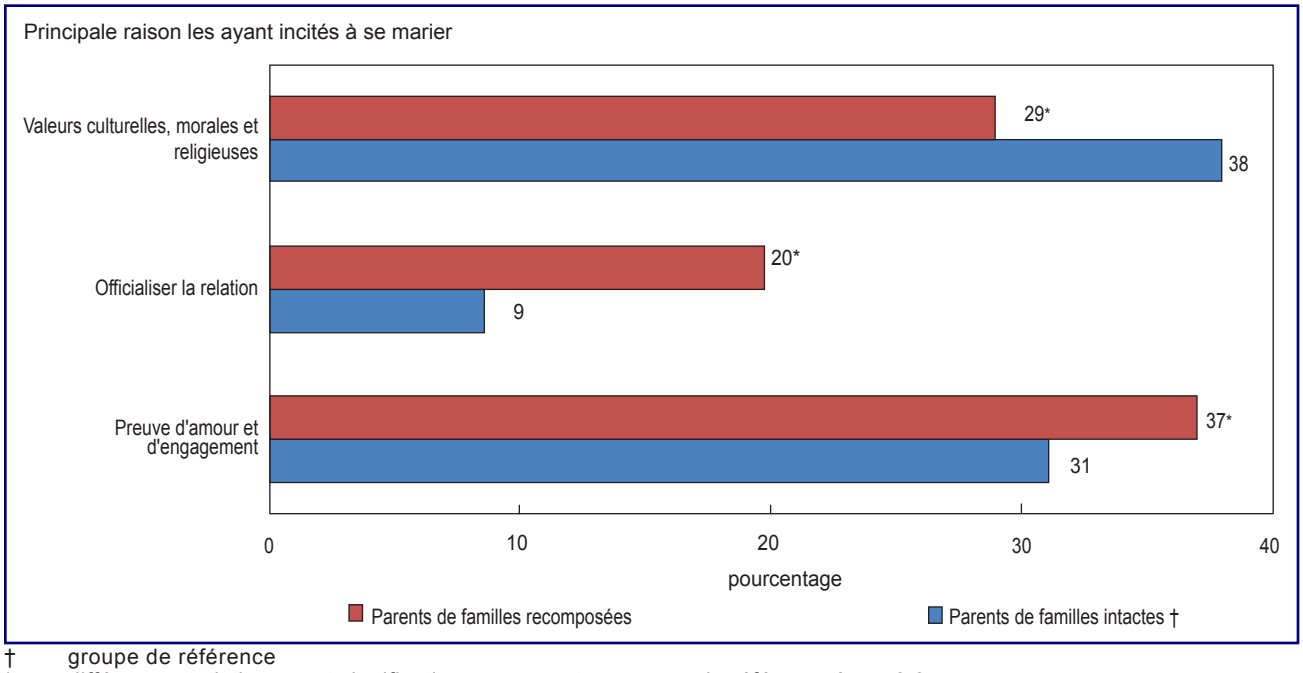

† groupe de référence
* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$
Nota : Inclut les beaux-parents n'ayant pas eu, engendré ou adopté d'enfants avec le conjoint actuel.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2011.

Le revenu des parents de familles recomposées est similaire à celui des parents de familles intactes

Il n'y a pas de différences significatives entre le revenu familial des parents de familles recomposées et celui des parents de familles intactes (tableau 3). Aussi, les parents de familles recomposées sont tout aussi susceptibles d'avoir un revenu correspondant aux deux tranches les plus élevées, 41 % ayant déclaré toucher un revenu de 100 000 $ et plus.

Tableau 3
Caractéristiques socioéconomiques des parents âgés de 20 à 64 ans, selon le type de famille, Canada, 2011

	Type de famille			Type de recomposition	
	Intacte †	Recomposée	Monoparentale	Simple †	Complexe
			pourcentage		
Caractéristiques socioéconomiques des parents[1]					
Revenu du ménage					
Moins de 50 000 $	13	16	49 *	15	17
50 000 $ à 79 999 $	19	21	20	20	23
80 000 $ à 99 999 $	13	12	7 *	11 E	14
100 000 $ à 149 999 $	25	24	7 *	25	23
150 000 $ et plus	19	17	2	19	15
Non déclaré	11	9	15 *	9 E	8 E
Situation d'emploi					
Emploi rémunéré	80	85 *	73 *	87	82
À la recherche d'un emploi	2	F	4 E*	F	F
Sans emploi rémunéré	18	14 *	22 *	10 E	18 *
Situation d'emploi du parent et de son conjoint					
Les deux occupent un emploi	61	68 *	...	77	60 *
L'un des deux occupe un emploi	36	30 *	...	21	38 *
Aucun des deux n'occupe un emploi	3	F	...	F	F
Nombre habituel d'heures travaillées par semaine					
30 heures et plus (temps plein)	87	92 *	86	92	91
Moins de 30 heures (temps partiel)	13	8 *	14	8 E	9 E
Nombre habituel d'heures travaillées par le parent et son conjoint					
Les deux travaillent à temps partiel	1 E	F	...	F	F
L'un travaille à temps plein et l'autre, à temps partiel	22	15 *	...	13 E	17
Les deux travaillent à temps plein	77	85 *	...	87	83
Mode d'occupation du logement					
Locataire (même si aucun loyer n'est versé)	13	22 *	46 *	25	19
Hypothèque sur le logement	67	65	42 *	61	68
Propriétaire sans hypothèque	19	14 *	12 *	14	13 E
Période vécue dans la résidence actuelle					
Moins d'un ans	9	17 *	16 *	18	16
1 an à moins de 5 ans	31	40 *	39 *	40	41
5 ans à moins de 10 ans	24	24	21	25	23
10 ans et plus	36	19 *	23 *	17	21
Niveau de scolarité					
Diplôme d'études universitaires	36	21 *	22 *	23	19
Études postsecondaires mais non universitaires	45	51 *	53 *	48	54
Diplôme d'études secondaires ou moins	19	28 *	25 *	29	27
Niveau de scolarité du parent et de son conjoint					
Les deux ont fait des études universitaires	23	10 *	...	11 E	9 E
L'un des deux a fait des études universitaires	25	22	...	24	20
Aucun des deux n'a fait des études universitaires	52	68 *	...	65	71
Lieu de naissance					
À l'extérieur du Canada	28	17 *	22 *	15	9
Né au Canada	72	83 *	78 *	85	20

† groupe de référence
* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$
1. Inclut les beaux-parents n'ayant pas eu, engendré ou adopté d'enfants avec le conjoint actuel.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2011.

En revanche, les parents de familles recomposées étaient un peu plus actifs sur le marché du travail. En 2011, 85 % des parents de familles recomposées occupaient un emploi, alors que cette proportion était de 80 % chez ceux de familles intactes. En outre, moins de 9 % d'entre eux avaient déclaré travailler moins de 30 heures par semaine (à temps partiel). Chez les parents seuls (de familles monoparentales) et de familles intactes, ces proportions étaient respectivement de 14 % et de 13 %. Dans le cas de 68 % des parents de familles recomposées, les deux conjoints occupaient un emploi. Chez les parents de familles intactes, la proportion correspondante s'établissait à 61 %. Fait à noter, 85 % des parents de familles recomposées qui occupaient un emploi à temps plein avaient un conjoint qui en faisait autant, alors que cette proportion était de 77 % pour les parents de familles intactes.

Les écarts observés quant à la participation au marché du travail s'expliquent en partie par le fait que les parents de familles intactes sont en moyenne plus jeunes. Ils sont aussi proportionnellement plus nombreux à avoir de jeunes enfants. Près d'un parent faisant partie d'une famille intacte sur cinq (18 %) avait un enfant âgé d'un an ou moins à la maison, soit un peu moins du double de la proportion observée chez les parents de familles recomposées (10 %).

On constate également des différences en ce qui a trait au niveau de scolarité. En effet, les parents de familles recomposées (21 %) étaient moins susceptibles que ceux de familles intactes (36 %) d'avoir fait des études universitaires (tableau 3). Cette caractéristique explique en partie pourquoi les parents de familles recomposées ont vécu leur première union à un âge plus jeune que les parents de familles intactes[12].

Payer « moitié-moitié » les factures est la manière la plus courante de partager les dépenses communes liées au ménage

Les familles recomposées, tout comme les familles intactes, doivent partager des dépenses communes et administrer un budget en fonction des ressources dont chacun des conjoints dispose. En 2011, près d'un parent faisant partie d'une famille recomposée sur deux avait déclaré que les dépenses liées au ménage étaient partagées de manière égale entre les conjoints. Plus précisément, 38 % de ces parents avaient affirmé que chacun des conjoints payait les dépenses de façon égale, et 11 % avaient mentionné que chacun s'occupait de dépenses spécifiques. En outre, 29 % des parents de familles recomposées ont déclaré que le partage des dépenses était fait en fonction du revenu de chacun des conjoints ou de la personne qui avait l'argent nécessaire au moment opportun (15 %) ou tout autre arrangement (9 %). On observe toutefois relativement peu de différences par rapport aux parents de familles intactes (graphique 4).

Lorsque l'on tient compte des types de dépenses spécifiques, les parents de familles recomposées avaient plus tendance que ceux de familles intactes à déclarer que leur contribution à certaines factures correspondait à la moitié des coûts. Ces dépenses partagées de façon égale comprenaient le loyer ou l'hypothèque (23 % des parents de familles recomposées contre 19 % des parents de familles intactes); l'épicerie (34 % contre 25 %); les autres factures (35 % contre 22 %). Seules les dépenses relatives au soin des enfants ne présentaient pas de différences entre les parents de familles recomposées et de familles intactes (23 % contre 22 %).

Les écarts pouvant exister entre le revenu de chacun des parents permettraient peut-être de mieux comprendre ces résultats. Même si les données ne fournissent pas cette information, il semble que les parents de familles recomposées sont plus susceptibles que ceux de familles intactes d'avoir deux sources de revenu d'emploi, ce qui peut accroître les chances de participer au paiement des dépenses liées au ménage.

Graphique 4
Partage des dépenses liées au ménage chez les parents âgés de 20 à 64 ans, selon le type de famille, Canada, 2011

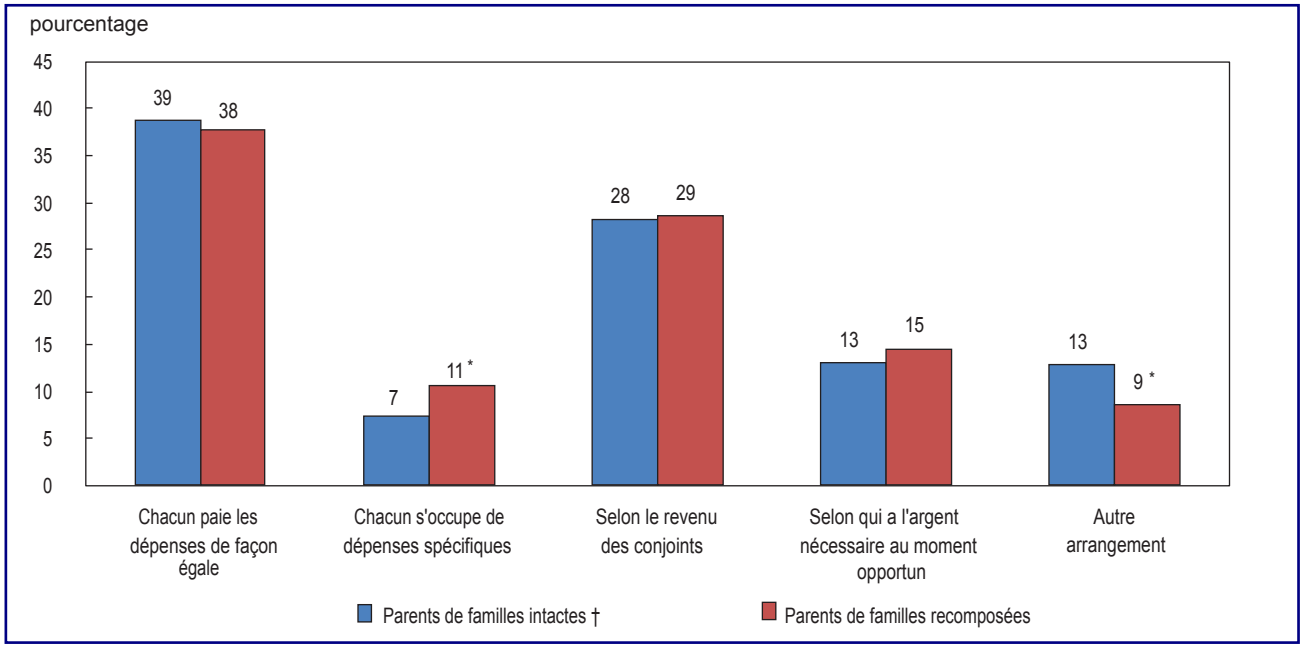

† groupe de référence
* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$
Nota : Inclut les beaux-parents n'ayant pas eu, engendré ou adopté d'enfants avec le conjoint actuel.
Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2011.

Plus d'un parent faisant partie d'une famille recomposée sur cinq avait été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière au cours de la dernière année

Une rupture d'union lorsqu'il y a présence d'enfants dans le ménage peut s'avérer coûteuse pour chacun des conjoints et augmenter le risque d'éprouver des difficultés financières avant, pendant et après l'événement[13]. Selon des recherches, le fait de former à nouveau une union à la suite d'une période de monoparentalité pourrait alléger le fardeau et les responsabilités financières[14].

En 2011, 12 % des parents de familles recomposées ont déclaré verser un soutien financier à leur ex-conjoint ou à leurs enfants. En revanche, 81 % recevaient un soutien financier de leur ex-conjoint, incluant le soutien pour les enfants[15]. Cela s'explique par le fait que la majorité des parents ayant des enfants issus d'une union antérieure sont des femmes. Celles-ci sont en moyenne plus susceptibles d'avoir des revenus plus faibles que les hommes et donc de recevoir un soutien financier.

Il reste que les parents de familles recomposées, tout comme ceux de familles intactes, doivent partager les dépenses liées au ménage et payer des factures mensuelles. Pour la première fois, on demandait aux Canadiens dans le cadre de l'ESG de 2011 si leur ménage avait été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance de l'une ou l'autre des obligations financières mensuelles de base comme le loyer ou l'hypothèque, une facture d'électricité, de gaz ou d'eau, ou un remboursement d'un crédit à la consommation, et ce, au moins une fois au cours de la dernière année.

En 2011, près d'un parent faisant partie d'une famille recomposée sur cinq (18 %) avait été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière au moins une fois au cours de la dernière année, comparativement à 11 % des parents de familles intactes (graphique 5). Près de deux parents de familles recomposées et intactes sur trois (62 %) ont déclaré retarder les paiements lorsqu'ils étaient dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière.

Graphique 5
Pourcentage de parents âgés de 20 à 64 ans ayant été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière au moins une fois au cours de la dernière année, selon le type de famille, Canada, 2011

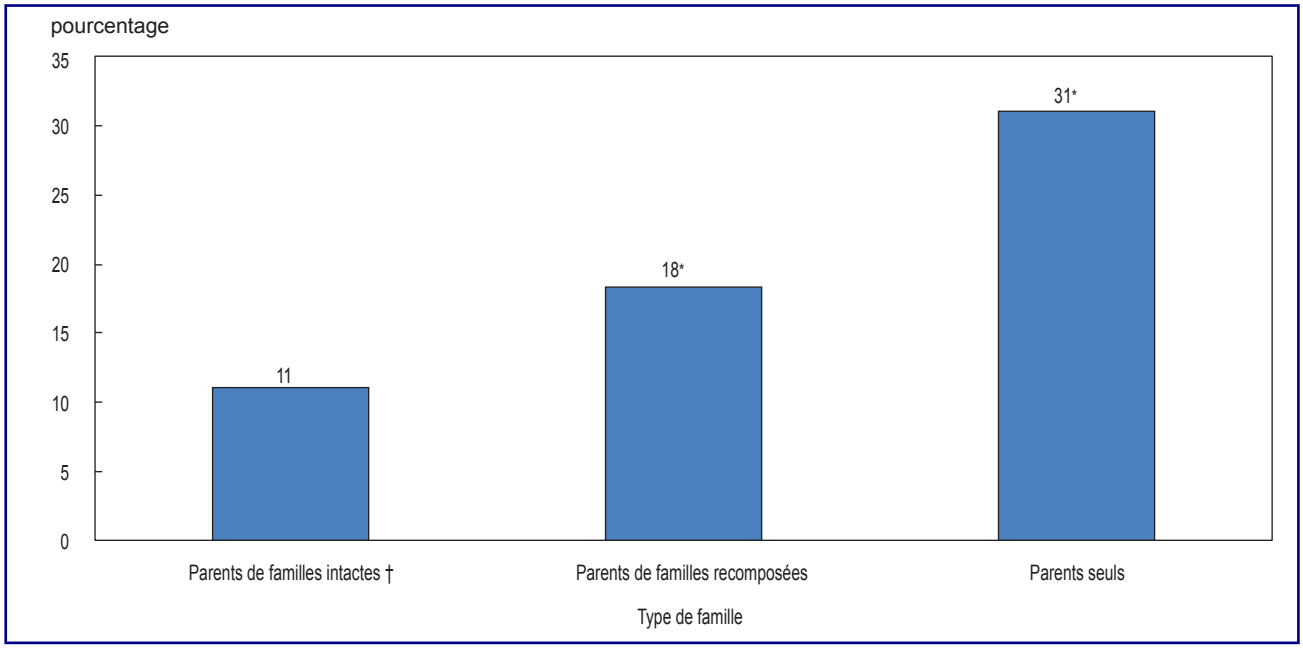

† groupe de référence
* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$

Nota :
1. Inclut les beaux-parents n'ayant pas eu, engendré ou adopté d'enfants avec le conjoint actuel.
2. Inclut le loyer ou l'hypothèque, une facture d'électricité, de gaz ou d'eau ou un remboursement d'un crédit à la consommation.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2011.

Lorsque l'on examine chacun des types de factures individuellement, les parents de familles recomposées demeuraient plus susceptibles que ceux de familles intactes d'avoir été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière au moins une fois au cours de la dernière année. Ces types de factures étaient les suivants :

- Le loyer ou l'hypothèque : 8,1 % contre 4,6 %
- La facture d'électricité, de gaz ou d'eau : 13,3 % contre 7,2 %
- Le remboursement d'un crédit à la consommation : 9,8 % contre 6,5 %.

Ces résultats donnent à penser que les parents de familles recomposées font face à un plus grand nombre de défis économiques et de dépenses que ceux de familles intactes[16]. Étant donné les écarts observés quant au revenu des parents de familles recomposées et intactes, comment peut-on expliquer les différences au chapitre des difficultés financières? Outre faire partie d'une famille recomposée, plusieurs facteurs peuvent être associés au fait d'être dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière. Ces facteurs comprennent l'âge, le fait d'avoir réalisé des études universitaires, le revenu familial, le fait d'être propriétaire de son logement et de vivre dans un grand centre de population, le lieu de naissance, le nombre d'enfants dans le ménage, l'âge des ces enfants et si ces derniers vivent à temps plein dans le ménage (tableau 4). Les données sur les pensions versées ou reçues ne permettent pas de voir dans quelle mesure elles ont une incidence sur le fait d'avoir été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière mensuelle au cours de la dernière année.

Tableau 4
Parents âgés de 20 à 64 ans ayant été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière au cours de la dernière année, selon certaines caractéristiques socioéconomiques, Canada, 2011

		Rapport de cotes	
	Pourcentage	Modèle 1	Modèle 2
Situation familiale			
Parents[1] de familles recomposées †	11	1,80 *	1,64 *
Parents de familles intactes	18 *	1,00	1,00
Sexe			
Femmes †	13	...	1,00
Hommes	10 *	...	0,72 *
Groupe d'âge			
20 à 34 ans	15	...	0,91
35 à 44 ans †	15	...	1,00
45 à 54 ans	11 *	...	0,95
55 à 64 ans	6 *	...	0,63
Enfants vivant dans le ménage selon le temps qu'ils y passent[2]			
Les enfants ne vivent pas tous à temps plein dans le ménage	13	...	1,56
Tous les enfants vivent à temps plein dans le ménage †	14	...	1,00
Nombre d'enfants vivant dans le ménage			
Un †	14	...	1,00
Deux	14	...	1,34 *
Trois et plus	17	...	1,41 *
Présence d'enfants d'âge préscolaire de 0 à 4 ans			
Aucun †	14	...	1,00
Au moins un	15	...	1,16
Revenu du ménage			
Moins de 50 000 $	24 *	...	2,91 *
50 000 $ et plus †	8	...	1,00
Non déclaré	11 *	...	1,02
Mode d'occupation du logement			
Locataire †	22	...	1,00
Propriétaire	9 *	...	0,47 *
Situation d'emploi			
Sans emploi †	19	...	1,00
Emploi rémunéré	11 *	...	0,99
Niveau de scolarité			
Diplôme d'études universitaires †	6	...	1,00
Études postsecondaires mais non universitaires	14 *	...	1,96 *
Diplôme d'études secondaires ou moins	14 *	...	1,92 *
Lieu de résidence			
Région métropolitaine de recensement (RMR) de plus d'un million d'habitants †	11	...	1,00
Autre RMR	10	...	1,01
Agglomération de recensement	14 *	...	1,23
Autre région	14 *	...	1,22
Lieu de naissance			
À l'extérieur du Canada †	12	...	1,00
Né au Canada	12	...	1,04

† groupe de référence
* différence statistiquement significative par rapport au groupe de référence à $p < 0,05$
1. Inclut les beaux-parents n'ayant pas eu, engendré ou adopté d'enfants avec le conjoint actuel.
2. Inclut les enfants du conjoint, biologiques, adoptés et par alliance.

Source : Statistique Canada, Enquête sociale générale, 2011.

Lorsque l'on maintient constantes ces autres caractéristiques dans un modèle de régression logistique, les parents de familles recomposées demeurent plus à risque que ceux de familles intactes d'être dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière.

Il est difficile d'établir des conclusions à partir d'un seul indicateur concernant les différences entre les parents de familles recomposées et ceux de familles intactes quant aux difficultés financières auxquelles elles sont confrontées. Il serait intéressant de connaître notamment le niveau d'endettement de ces ménages ou si des événements inattendus et survenus au cours de la dernière année auraient occasionné un stress financier important. Aussi, les comportements et les connaissances financières, comme tenir un budget et avoir des épargnes, sont d'autres variables qui pourraient mieux expliquer les écarts observés entre les parents de familles recomposées et ceux de familles intactes. Des études ont démontré que les personnes plus scolarisées avaient en général de meilleures connaissances financières et, par conséquent, des comportements différents sur cet aspect[17].

Quoi qu'il en soit, la plus forte proportion de parents de familles recomposées qui éprouvent des difficultés financières se reflète dans les sources de stress qu'ils expriment. En effet, selon les données de l'ESG de 2010 sur l'emploi du temps, plus d'un parent vivant dans une famille recomposée sur cinq (21 %) avait déclaré comme principale source de stress « les inquiétudes en matière de finance », ce qui était le cas de 12 % des parents de familles intactes.

Résumé

Être parent dans une famille recomposée n'est pas un fait nouveau. Cependant, le type de recomposition familiale et la provenance des enfants ont changé depuis 1995. Selon les données de l'ESG sur la famille, la proportion de parents de familles recomposées simples a connu une diminution au profit des familles recomposées complexes.

Les parents de familles recomposées étaient plus susceptibles que ceux de familles intactes d'avoir vécu un plus grand nombre d'unions. L'une des raisons expliquant cet écart est l'âge des conjoints au moment où débute la première union. Plus celle-ci survient à un jeune âge, plus les probabilités de vivre une seconde union sont élevées. Cela était le cas des parents de familles recomposées, leur entrée en union ayant lieu à un âge plus jeune que celui des parents de familles intactes.

Sur le plan des finances, les parents de familles recomposées ont un profil économique comparable à celui des parents de familles intactes. La distribution de leur revenu était relativement similaire à celle des parents de familles intactes. Les parents de familles recomposés étaient aussi proportionnellement plus nombreux que ceux de familles intactes à occuper un emploi et à avoir deux soutiens économiques. Ils étaient également plus susceptibles d'avoir un conjoint qui travaillait à temps plein. Cela s'expliquerait en partie parce que les parents de familles intactes et leurs enfants étaient en moyenne plus jeunes que ceux de familles recomposées.

Près d'un parent faisant partie d'une famille recomposée sur cinq a déclaré avoir été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière mensuelle, ce qui est plus que la proportion observée chez les parents de familles intactes (11 %). Même en tenant compte de l'incidence d'autres facteurs, cet écart demeurait. De plus, les parents de familles recomposées étaient plus susceptibles que ceux de familles intactes de déclarer que les inquiétudes en matière de finance constituaient la principale source de stress.

Somme toute, les familles recomposées ne constituent pas un tout homogène. Des différences quant aux parcours conjugaux peuvent exister entre les conjoints et les types de recomposition. Il reste que les parents de familles recomposées illustrent la diversification des parcours conjugaux et constituent l'aboutissement de transitions familiales. Bien qu'elle soit biparentale, la famille recomposée est différente de la famille intacte sur certains aspects et enjeux qui lui sont associés. La question des rôles parentaux et fraternels, les répercussions de la recomposition sur la sphère économique, le développement des enfants qui grandissent dans ces unités familiales sont d'autres aspects pouvant avoir une incidence sur la vie quotidienne des membres de ces familles, d'où l'importance de mener des études sur cette population.

1. Le taux brut de divortialité au Canada était de 36,4 divorces pour 10 000 habitants en 1987. Il a par la suite diminué jusqu'en 1996, où il a atteint 24,1 divorces pour 10 000 habitants. En 2005, le taux brut de divortialité s'établissait à 22,1 divorces pour 10 000 habitants.

   STATISTIQUE CANADA, CANSIM, tableaux 053-0002 et 101-6501. Dernières modifications apportées : le 18 novembre 2008. http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/famil02-fra.htm (consulté le 11 juin 2012).

   MILAN, Anne et Laurent MARTEL. 2008. « Partie I : La conjoncture démographique au Canada, 2005 et 2006 — Nuptialité et divorce », *Rapport sur l'état de la population du Canada : 2005 et 2006*, produit nº 91-209-X au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/91-209-x/2004000/part1/divorce-fra.htm#2 (consulté le 11 juin 2009).

2. LE BOURDAIS, Céline, Ghyslaine NEILL et Pierre TURCOTTE. 2000. « L'évolution des liens conjugaux », *Tendances sociales canadiennes*, nº 56, produit nº 11-008-X au catalogue de Statistique Canada.

3. SAINT-JACQUES, Marie-Christine, Sylvie DRAPEAU et coll. 2009. « Conséquences, facteurs de risque et de protection pour les familles recomposées : Synthèse de la documentation – Rapport final », document présenté à Nadine Bernier, analyste de recherche et responsable du projet, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, Direction de la recherche en politiques.

4. Les familles intactes se définissent comme étant un couple marié ou en union libre et vivant avec des enfants âgés de moins de 25 ans. Ces enfants peuvent être biologiques ou adoptés, mais aucun d'entre eux n'est né ou n'a été adopté avant l'union actuelle.

5. Cette estimation ne comprend pas les parents ayant des enfants nés ou adoptés avant l'union actuelle qui ne vivent pas dans le ménage avec le nouveau conjoint de même que les personnes ayant des enfants âgés de 25 ans et plus.

6. Une comparaison des estimations quant à la composition des familles recomposées montre des différences entre les données de l'ESG et celles recueillies dans le cadre du recensement. Pour en savoir davantage sur la méthodologie utilisée pour les deux sources de données, voir l'encadré « Ce qu'il faut savoir au sujet de la présente étude ».

7. MILAN, Anne. 2008. « Fécondité : aperçu, 2008 », *Rapport sur l'état de la population du Canada*, composante du produit nº 91-209-X au catalogue de Statistique Canada, http://www.statcan.gc.ca/pub/91-209-x/2011001/article/11513-fra.htm.

8. GENTLEMAN, Jane F. et Evelyn PARK. 1991. « Divorce des années 1990 », *Rapport sur la santé*, supplément nº 17, Division de la statistique de la santé, vol. 3, nº 4, produit nº 82-003S17 au catalogue de Statistique Canada.

   STATISTIQUE CANADA. 2004. *Divorces 2001 et 2002*, Division de la statistique de la santé, tableaux standards, mai, produit nº 84F0213XPB au catalogue.

   STATISTIQUE CANADA. 2005. *Divorces 2003*, Division de la statistique de la santé, mars, produit nº 84F0213XP8 au catalogue.

   STATISTIQUE CANADA, CANSIM, tableau 101-6512.

9. Parallèlement, les gardes exclusives accordées à l'un des deux parents ont chuté au cours de la même période chez les mères et les pères. En 1990, plus de 70 % des enfants avaient fait l'objet d'une garde exclusive accordée à la mère. En 2000, cette proportion a chuté à 54 %, puis à 45 % en 2004. Chez les enfants dont la garde exclusive était accordée au père, cette proportion a diminué, passant de 15 % en 1990 à 8 % en 2004.

10. DESROSIERS, Hélène, Céline LE BOURDAIS et Benoît LAPLANTE. 1995. « Les dissolutions d'union dans les familles recomposées : l'expérience des femmes canadiennes » *Recherches sociographiques*, vol. 36, nº 1, p. 47-64.

11. Pour cette question, une série de réponses étaient possibles. La taille de l'échantillon était insuffisante pour fournir les estimations pour chacune des catégories de réponses possibles.

12. CLARK, Warren et Susan CROMPTON. 2006. « Jusqu'à ce que la mort nous sépare? Le risque de dissolution du premier et du deuxième mariage au Canada », *Tendances sociales canadiennes*, produit nº 11-008-XWF au catalogue de Statistique Canada.

13. SO-HYUN, Joo et John E. GRABLE. 2004. « An Exploratory Framework of the Determinants of Financial Satisfaction », *Journal of Family and Economic Issues*, vol. 25, nº 1, p. 25-50.

    MCMANUS, Patricia A. et Thomas A. DIPRETE. 2001. « Losers and Winners: The Financial Consequences of Separation and Divorce for Men », *American Sociological Review*, vol. 66, nº 2, avril, p. 246-268.

14. JUBY, Heather, Céline LE BOURDAIS et Nicole MARCIL-GRATTON. 2003. *Incidence des changements familiaux, de la situation d'emploi et du revenu des parents sur le bien-être économique des enfants : perspective longitudinale*, rapport de recherche, Ottawa, ministère de la Justice du Canada, Section de la famille, des enfants et des adolescents.

15. Ces résultats doivent être interprétés avec prudence. Il est impossible de savoir si le conjoint du répondant recevait ou versait un soutien financier à un ex-conjoint. Certains répondants sont donc exclus de ces résultats.

16. Les données sur les pensions versées ou reçues ne permettent pas de voir dans quelle mesure elles ont une incidence sur le fait d'avoir été dans l'impossibilité de rencontrer l'échéance d'une obligation financière mensuelle au cours de la dernière année.

17. KEOWN, Leslie-Anne. 2011. « Les connaissances financières des Canadiens », *Tendances sociales canadiennes*, nº 91, produit nº 11-008-X au catalogue de Statistique Canada.